

INFORMATION !!! INFORMATION !!! INFORMATION !!! INFORMATION !!!

TRANSPORTS SCOLAIRES – CONSEIL GENERAL ANNEE 2008/2009

Ligne Saint-Chamas – Miramas - Ligne Saint-Chamas – Istres - Ligne Saint-Chamas – Martigues

Les inscriptions pour les transports scolaires sont recevables dès aujourd'hui en Mairie.

Les dossiers sont en retirer au Service Ecole avant le 31 juillet 2008 y compris pour les demandes d'indemnisation kilométrique.

PIECES A FOURNIR	POUR LE BUS	POUR LE TRAIN	INDEMNITE KILOMETRIQUE
Pour une création Ou une reconduction	- Fiche d'inscription remplie et signée - Certificat de scolarité ou attestation de pré inscription (document provisoire) et/ou dernier bulletin scolaire - Confirmation RTM (si nécessaire avec attestation de bourse qui <u>est à remettre au plus tard le 16/01/09</u>) - 1 photo	- Fiche d'inscription remplie et signée - Feuille ASR – AIS - SNCF (à retirer en Mairie) - Certificat de scolarité ou attestation de pré inscription (document provisoire) et/ou dernier bulletin scolaire - Confirmation RTM si nécessaire avec attestation de bourse qui <u>est à remettre au plus tard le 16/01/09</u>) - 2 photos	- Fiche d'inscription remplie et signée - Certificat de scolarité ou attestation de pré inscription (document provisoire) et/ou dernier bulletin scolaire - RIB ou RIP

Les frais de dossier s'élèvent à 10,00 € et devront être versés lors du dépôt du dossier pour toutes les demandes.

INFORMATION !!! INFORMATION !!! INFORMATION !!! INFORMATION !!!

TRANSPORTS SCOLAIRES – AGGLOPOLE PROVENCE

Ligne Saint-Chamas - Salon de Provence et Circuit intérieur « Saint-Chamas- Saint-Chamas »

Les inscriptions pour les transports scolaires sont recevables dès aujourd'hui en Mairie.

Les dossiers sont en retirer au Service Ecole.

PIECES A FOURNIR	POUR LE BUS
Pour une reconduction	- Fiche d'inscription remplie et signée - Certificat de scolarité ou attestation d'inscription - 1 photo
Pour une création	- Fiche d'inscription remplie et signée - Certificat de scolarité ou attestation d'inscription - photocopie du livret de famille - photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois - 1 photo

Les boursiers devront joindre en plus au dossier leur attestation de bourse.

Gratuité pour les élèves des écoles primaires de la commune.

Le tarif des transports scolaires pour la ligne Saint-Chamas – Salon de Provence s'élève à 53.50 € le trimestre

Le tarif des transports scolaires pour la ligne Saint-Chamas – le collège s'élève à 24.00 € le trimestre